

# Genre, sexualité & société

26 | Automne 2021

Intimités

Dossier

Articles

---

## Paternités cachées, paternités impensées : être père en prison

*Hidden paternities, unthought paternities: be a father in prison*

MARINE QUENNEHEN

<https://doi.org/10.4000/gss.6970>

---

### Résumés

Français English

Les politiques pénales affichent leur intention de maintenir les liens familiaux, considérés comme une condition essentielle de la réinsertion des détenus et de la prévention de la récidive. Mais de nettes différences apparaissent dans le traitement de la parentalité en prison. La paternité s'exprime aux marges de l'institution. Elle peine à acquérir une place prépondérante dans les récits, les pratiques et les espaces de la détention masculine. L'institution organise également ses frontières en reléguant la paternité et plus généralement les liens familiaux dans certains lieux (le parloir et les unités de visite familiale). À l'inverse, la maternité a une place affirmée dans toute la détention, que les espaces lui soient spécifiquement réservés ou non. À partir d'analyses du discours des surveillant-es, des stratégies d'invisibilisation mises en place par les détenus et en comparant le traitement de la parentalité selon le genre, cet article montre comment la paternité est invisibilisée en détention.

Penal policies assert their intention to maintain family connections, considered as an essential condition for prisoners' rehabilitation and prevention of recidivism. However, there are significant differences in the treatment of parenthood in prison. Paternity is moved at the periphery of the institution. It struggles to acquire a predominant position in the narratives, practices and spaces of male detention. The institution also organizes its borders by relegating paternity and more generally family connections to certain spaces (parlor and family visiting units). In contrast, maternity has a strong position in all custody, whether the spaces are specifically reserved for it or not. Based on analyses of guards' discourse, inmates' invisibilization strategies implemented by inmates and by comparing the treatment of parenthood according to gender, this article shows how fatherhood is invisibilized in detention.




### Entrées d'index

**Mots-clés :** paternité, masculinité, prison, intimité familiale, genre

## ***Texte intégral***

L'auteure remercie chaleureusement Marion Maudet, ainsi que les expert-es et le Comité de rédaction de GSS pour leurs lectures attentives et leurs avis éclairés sur cet article.

# **Introduction**

- 1 Dans les années 2000, les politiques pénitentiaires affichent leur intention de maintenir les liens familiaux, considérés comme une condition essentielle de la réinsertion des détenus et de la prévention de la récidive<sup>1</sup>. Si la maternité a une place affirmée dans toute la détention (Rostaing, 1997 ; Cardi, 2009 ; Joël, 2017), que les espaces lui soient spécifiquement réservés ou non, la paternité et plus généralement les liens familiaux des hommes semblent relégués dans certains lieux : le parloir et les unités de vie familiale (UVF).
  - 2 Pourtant, l'enquête sur la paternité en prison a montré que les hommes rencontrés connaissent des trajectoires parentales conjugales et sociales variées, déploient des pratiques paternelles différenciées et se définissent en tant que parents de manière hétérogène. Ils se distinguent selon : l'entrée dans la parentalité (le récit des naissances, le désir d'enfant et les relations conjugales), le vécu de la détention (la relation à l'enfant et à la famille en prison à partir des différents moyens de contacts légaux et illégaux ; les changements perçus dans la relation ; le vécu de la peine) et les registres discursifs utilisés pour se raconter (le rapport au temps passé, présent, futur et la perception de sa paternité). Ainsi se dessinent quatre types de paternité : « marginale, suspendue, brisée et ressource » (se référer à l'encadré ci-dessous) (Quennehen, 2019a). La démarche typologique que j'ai adoptée permet de montrer que les manières d'être et de faire le père se construisent, se maintiennent ou se transforment sous l'influence du milieu ou de la structure sociale.
  - 3 Étudier la paternité et les relations familiales en prison conduit à s'intéresser à l'intimité d'hommes dans une institution où celle-ci est « violée » (Cardon, 2002, 87) et « exhibée » (Laé et Proth, 2002, 8). Généralement ces relations s'expriment « chez soi » et se matérialisent dans un logement qui dresse des frontières entre le « dedans, comme territoire intime du soi et le dehors, qui représente alors le territoire des autres » (Tschanz, 2018, 15). Mais en prison, ces frontières de l'intime sont brouillées : la séparation entre sphères privées et publiques est moins nette et les détenus évoluent dans des lieux qui sont indifférenciés (Bessin et Lechien, 2002). Plusieurs auteur-es ont d'ailleurs abordé les difficultés à maintenir l'intimité des relations familiales et conjugales (Cardon, 2002 ; Ricordeau, 2008 ; Touraut, 2012 ; Joël, 2017). Le parloir<sup>2</sup> constitue fréquemment le point d'entrée pour analyser les différents obstacles à la préservation d'un lien intime : bruit, proximité des visiteur-es et visités, règlements et surveillance (Moran et Disney, 2018). Les détenus disposent de peu de marge de manœuvre pour dépasser ces contraintes. Pour ma part, mon analyse ne se centrera pas sur le parloir, mais plutôt sur la manière dont il s'articule avec les différents lieux de la prison<sup>3</sup>. L'étude de l'intimité familiale au sein de l'espace carcéral interroge des problématiques aussi diverses et non exhaustives que les stratégies mises en place par les détenus pour préserver un espace à soi, les pratiques et les représentations de l'institution et des professionnel-les à cet égard, les relations interpersonnelles ou encore l'organisation architecturale de la prison.
-  Comment se fait-il que l'intimité familiale des hommes peine à exister en détention et émerge ponctuellement aux frontières de la prison ? Pour répondre à cette

problématique, mon propos se déclinera en trois temps. Je montrerai tout d'abord que la paternité des détenus n'a pas sa place dans les échanges avec les surveillant-es et cela en dépit du genre de l'agent-e. Iels ne cherchent pas à avoir accès à ce type de confidences, voire se le refusent. Puis, j'analyserai les stratégies d'invisibilisation des liens familiaux par ces hommes. Ces derniers ont intégré que leur intimité conjugale et parentale est peu dicible et doit être protégée en détention, néanmoins cette logique genrée dépasse plus largement le cadre carcéral. Si plusieurs types de paternités existent, pour cet article, je me concentrerai sur les hommes qui appartiennent à la catégorie de la « paternité marginale », car elle est la plus représentative de la population carcérale (jeunes hommes, incarcérés en maison d'arrêt, à de courtes peines et en récidive). De plus, ces derniers ont des stratégies d'invisibilisation de la paternité très identifiables, que l'on ne retrouve pas dans les autres types (voir encadré ci-contre), l'émergence de leur intimité familiale mettrait davantage en péril leur rang au sein des hiérarchies carcérales. Tout au long de l'article, j'analyserai parallèlement la masculinité virile<sup>4</sup> et la paternité, mais la troisième partie proposera une comparaison entre parentalité et sexualité afin d'engager des réflexions sur l'intimité en institutions du point de vue du genre.

#### **Encadré 1. Synthèse d'une typologie des paternités en prison**

La « paternité marginale » concerne des hommes qui ont connu une entrée dans la paternité précoce et une fragilité conjugale. La prison se révèle être un moment peu propice à l'appropriation de rôles parentaux déjà peu expérimentés dans la période précarcérale.

La « paternité suspendue » regroupe des hommes dont les relations parentales et familiales s'effacent en prison. Les liens sont soit inactifs pendant le temps de la détention soit depuis une durée indéterminée et potentiellement durable. Ils ne sont pas dans des logiques d'invisibilisation de la paternité car ils n'endossent pas ce rôle de père. Ils décrivent peu l'impact de l'absence de leur(s) enfant(s) sur eux et se sentent même indifférents.

La « paternité brisée » rassemble des hommes pour qui avoir des enfants constituait un tournant biographique qui leur permettait de s'insérer dans la société en s'éloignant de pratiques délictueuses passées ou de se détacher d'un modèle parental dévalorisé. Ils revendiquent fortement leur paternité, mais décrivent l'incarcération comme incompatible avec la sphère familiale et conjugale. À l'écart des socialisations carcérales, ils adoptent une posture de victime particulièrement visible en entretien. Pour eux, le statut de père ne peut être revendiqué, certains rapportent d'ailleurs avoir fait l'expérience de la dépréciation de leurs compétences parentales lors du jugement (cela est exprimé pour ceux qui sont incarcérés pour une reprise de la délinquance, mais aussi pour violence conjugale ou viol).

Enfin, pour la « paternité ressource », l'incarcération constitue pour les détenus un catalyseur de « nouvelles intentions paternelles ». Avant la prison, ils ont connu un emballement délictueux qui les a conduits à s'éloigner de la sphère familiale. Être en prison leur permet de réfléchir sur leur paternité passée et de souhaiter devenir de meilleurs parents, tout en acceptant les limites de leur rôle. Ils ont tous des contacts avec leurs enfants par le biais du parloir ou du téléphone. Néanmoins, pour eux, être parent ne constitue pas un statut mobilisable auprès de l'institution pour obtenir des permissions de sortie ou des aménagements de peine. L'effet concomitant de leur âge (plus de la trentaine), de la gravité des faits pour lesquels ils sont incarcérés (homicide, viol, braquage, escroquerie) et de la longue expérience carcérale les conduit à s'éloigner des sociabilités carcérales. Ils n'évoquent pas plus de stratégies de dissimulation de leur paternité que de valorisation de celle-ci auprès des détenus et professionnel·les.

- 5 Mon analyse se fonde sur une recherche doctorale soutenue à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) en 2019. Au cours de cette thèse, 70 pères incarcérés ont été rencontrés deux à trois fois sur une période de six mois à un an, et 24 professionnel·les ont été interrogés. Je me suis rendue dans deux centres de détention (CD), une maison d'arrêt (MA) en province et une grande maison d'arrêt francilienne. La multiplication des lieux d'incarcération a permis de montrer les différentes gestions de la population carcérale et rencontrer des hommes aux profils pénaux variés. Les entretiens avec les détenus ainsi qu'avec quelques professionnel·les ont été pris en note<sup>5</sup>. Conjointement, des observations formelles et informelles ont été menées au sein de la détention (coursives, postes de contrôle, parloirs, etc.).



#### **Encadré 2 : Faire émerger la parole des hommes sur la famille en milieux populaires**

Plusieurs enquêtes montrent la difficulté d'accéder à la parole des hommes sur la famille et notamment dans les milieux populaires (Jamouille, 2002 ; Le Pape, 2005 ; Schultheis, Frauenfelder et Delay, 2009). L'enjeu pour l'enquêtrice est alors de parvenir à rencontrer en entretien des hommes issus de ce milieu, mais aussi de réussir à les faire parler de leurs relations familiales. Réaliser une enquête auprès d'une population captive permet de dépasser la première difficulté, celle d'accéder à ces hommes. Pour surmonter la seconde difficulté, l'élaboration d'une méthodologie susceptible de susciter, malgré les obstacles, une mise en récit de soi par ces hommes a été nécessaire. Les entretiens répétés dans le temps ont été propices à ce type de récit. Ils ont permis aux hommes de se familiariser avec l'enquête sociologique et de tisser des relations avec la chercheuse.

## L'invisibilité de la paternité des détenus : les limites de la confiance et du dévoilement de soi

6 Les surveillant-es interagissent tous les jours avec les détenus. Toutefois, le flux d'interaction varie fortement d'une prison à l'autre. Dans la maison d'arrêt francilienne, la taille de l'établissement et le nombre de personnes incarcérées conduisent à un rationnement des échanges. Les agent-es réalisent leurs tâches et rapportent des conversations limitées au quotidien carcéral. Quant aux établissements situés en province, les agent-es pénitentiaires les ont souvent décrits comme des prisons « familiales » où les interactions sont plus nombreuses et individualisées. Néanmoins, iels évoquent peu d'échanges profonds et intimes.

7 Lors d'un entretien avec un surveillant, j'ai éprouvé des difficultés à aborder mon objet de recherche qui était en décalage avec son quotidien. À la fin de notre discussion, il conclut :

Je me suis jamais posé la question de la paternité en prison, moi personnellement, c'est peut-être un peu méchant, mais je n'arrive pas à me soucier de leur vie de famille. Je me sens détaché. Y a des questions que j'évite sur la famille et d'autres choses. (Joseph, 28 ans, surveillant, 3 ans d'expérience)

Les surveillant-s ne cherchent pas à avoir accès à ce type de confiance, voire se le refusent. Alors « qu'en prison, les actes les plus intimes de la vie s'accomplissent devant les autres » (Rostaing, 1997, 128), la vie familiale est reléguée au second plan et la paternité tend à être effacée. La paternité se situe aux frontières de la détention, tandis que les détenus héroïsent leur parcours délictuel, garantissant une masculinité virile, particulièrement valorisée dans ce cadre.

## Réprover les relations de confiance avec les détenus : le cas des surveillantes

8 La relation de confiance peu encline à se mettre en place dans les prisons pour hommes se trouve au contraire valorisée et mise au cœur des relations surveillantes-détenues dans les quartiers pour femmes (QF). Myriam Joël (2017) montre comment certaines surveillantes valorisent l'aspect social de leur métier et développent une vision essentialiste des caractéristiques féminines : capacité d'écoute, aptitude au dialogue, empathie, sollicitude. Les QF se présentent comme des lieux où il existerait une « forme adoucie de la pénalité » (Cardi, 2008) et qui nécessiteraient cette propension à l'écoute et l'échange.

Les professionnel·les de l'administration pénitentiaire qui ont connu les prisons masculines et féminines mobilisent régulièrement des représentations genrées pour opposer les manières d'y travailler. Émeline revient sur son parcours professionnel et



m'explique avoir commencé par les QF avant d'arriver dans un centre de détention de province, situé dans sa région d'origine. Nous évoquons les différences entre les établissements pour femmes et pour hommes.

Marine : Tu les écoutais ? Elles te parlaient de leur famille ? Elles t'en parlaient souvent ?

Émeline : Ouais, c'était pas rare. C'était très souvent, ouais.

M : Mais, en détail, même ?

É : Ben après, sur des situations, ouais... après, des problèmes avec leur mari, des problèmes de garde d'enfant, les enfants, la manière dont ils ont perçu les choses quand leur mère, elle a... voilà. Après, y en avait qui avaient besoin de... Oui, de discuter, de parler... Chez la surveillante elles voient souvent une maman derrière tout ça, quoi [...].

M : Et là, la proximité avec les détenus, tu la sens, toi, ici ?

É : Moins. C'est quand même moins... Pis bon, moins, et la barrière, tu la mets d'autant plus qu'il y a la différence de sexe, quoi. T'es obligée, tu peux pas... Je discute pas avec les détenus ici, comme je pouvais discuter avec les femmes à S. Déjà, le temps, il manque, ça, c'est clair. Et puis après, non, il y a quand même cette barrière du sexe qui fait que... Tu vas moins approfondir. Je me souviens de conversations à S. avec certaines détenues... Voilà, c'était limite, confidentes. On n'ira pas jusqu'à amies, mais oui, si, elles me confiaient des choses. (Émeline, surveillante, la quarantaine, séparée, 2 enfants, 10 ans d'expérience)

10 Émeline décrit la spécificité des détentions féminines et l'évolution de ses pratiques professionnelles avec la population carcérale masculine. Cette différence s'explique tout d'abord par des raisons structurelles : le fonctionnement des QF se distingue par leur taille, accueillant de 10 à 250 femmes contre 400 à 2 000 hommes environ. Puis par des aspects relationnels : seules les surveillantes officient auprès des détenues tandis que les hommes autorisés à se rendre en QF sont gradés ou ont le statut d'intervenants extérieurs. La connaissance des parcours douloureux des femmes incarcérées avec des hommes conduit les surveillantes à adopter des comportements protecteurs à leur rencontre (Joël, 2017, 176). Cet entre-soi féminin conduit à une « plus grande bienveillance, voire [au] maternage de la part du personnel féminin » (Rostaing, 1997, 201). Quant aux prisons pour hommes, l'aspect sécuritaire prime. Émeline décrit sa crainte de la séduction tandis qu'elle s'autorisait des relations approfondies et de l'ordre de la confiance avec les détenues. Guillaume Malochet explique qu'« en détention, les surveillantes concentrent en effet tous les regards. [...] Les détenus les "testent", pour déterminer jusqu'où ils peuvent les solliciter et à quel point l'application des règles diffère d'un surveillant à une surveillante, d'une femme à un homme » (2005, paragr. 11).

11 Les surveillantes ne mettent pas en avant des caractéristiques dites féminines dans les relations qu'elles entretiennent avec les détenus et leurs collègues. Elles ont intériorisé « le fonctionnement organisationnel et [adaptent] leurs comportements à l'état des rapports de genre » (Malochet 2007, 109). Je prendrai l'exemple de Séverine qui instaure une distance avec les détenus. Elle s'oblige à mettre des limites qui n'ont pas leurs pendants, comme je l'ai observé, chez ses homologues masculins.

M : Est-ce que les détenus, par exemple, te parlent de choses un peu intimes ? De leur famille ?

Séverine : Non. Pas personnellement, non. [...] Alors des fois, je me pose la question. Est-ce que les détenus sentent que je suis pas quelqu'un avec qui ils peuvent en parler ? [...] Peut-être qu'il y en a qui aimerait bien venir m'en parler, mais est-ce qu'ils sentent que l'échange ne pourra pas se faire ?

M : Tu veux pas écouter ?

S : C'est pas une question que je veux pas écouter. C'est est-ce que le détenu se dit « Merde, est-ce qu'elle, elle va m'écouter ? Est-ce qu'elle va pouvoir comprendre mes problèmes, est-ce qu'elle va pouvoir... ? » [...]. Si un détenu venait me... me voir et me dire « Ben, surveillante, j'ai ça, j'ai ce souci-là, qu'est-ce que vous en pensez ? » Voilà, peut-être que je répondrai, mais je me suis jamais trouvée en face de ce cas-là, quoi. Non.

M : Y a jamais un détenu qui est venu se confier à toi ?



S : Non. Non... Non [...].

M : Ça t'intéresse pas de savoir ?

S : Non. Non... ! [rire] Elle [la sociologue] va dire... Elle est... froide, celle-là !

M : Non, parce que t'es pas la seule à me dire que tu rentres pas dans ce genre de sujet.

S : Leur famille, c'est leur famille. Nous, on peut pas juger leur famille [...]. C'est pas évident, après, de se mettre à la place, de dire, de donner des conseils ou de dire « Ben, vous devriez faire ça », par rapport à la famille. Nous, on est juste là. Eux, ils sont juste là momentanément. (Séverine, 41 ans, mariée, 1 enfant, 10 ans d'expérience)

- 12 Séverine se sent mal à l'aise quand l'interaction a trait à la vie familiale, ce qui la conduit à élaborer des stratégies d'évitement (ne pas relancer, commenter ou conseiller). L'extrait met en lumière cette tension induite par la recherche de la juste distance ; mais aussi l'importance pour une femme de trouver sa place et d'affirmer son caractère dans un milieu qui ne favorise pas la présence des femmes. Elle ajoutera : « Il faut savoir s'imposer, faut savoir dire non. [...] et s'endurcir. »

## Des surveillant-es qui privilégient des relations cordiales et serviables avec les détenus

- 13 La prison est un espace fluide où les relations sont loin d'être figées par un règlement rigide (Rostaing, 2014). Un décalage existe souvent entre le règlement, la loi et les pratiques. Les surveillant-es ne favorisent pas une relation de proximité avec les hommes et évoquent davantage des relations de coopération que de confiance ou de confiance. Iels tentent de se protéger du débordement relationnel que cela pourrait occasionner, car « l'irruption de problèmes personnels dans un cadre collectif socialement organisé et normé peut casser la logique des rôles sociaux, ainsi que le déroulement usuel des "règles de convenance" » (Bidart, 1997, 8). La proximité entre le personnel pénitencier et les détenus est teintée par le risque de corruption et le devoir de loyauté envers son groupe. L'entretien avec Émeric condense ces différents éléments.

Y a pas de relation de confiance avec les détenus, c'est une relation, je dirai pas d'autorité, on sait faire preuve de souplesse, mais on reste en prison, ils savent à qui ils ont affaire, à qui ils s'adressent surtout que je suis gradé de secteur, mais c'est pas une relation de confiance. [...] Ça reste strictement professionnel. Ils nous sollicitent quand ils ont besoin de nous, un service, on est des facteurs. Y a que les auxi<sup>6</sup> avec qui on a des relations un peu plus poussées et ils se livrent sur la détention, mais on cherche pas à savoir leur vie, on va pas leur poser des questions surtout sur l'éducation de leur enfant. Ils vont nous demander un parloir double, mais ils s'étalent pas et on rentre pas dans le détail parce qu'ils parlent pas de ça en public. Ils en parlent au codétenu, ici on est le bleu<sup>7</sup>, on n'est pas là pour être les confidents ou faire l'assistante sociale. On ne cherche pas à le devenir non plus. Vous travaillez sur la paternité, y a plus à dire sur la maternité. Ça doit faire bizarre de voir des enfants en prison de femmes. On légitime leur rôle de mère, ça me paraît naturel, c'est normal. Enfin moi je supporte pas les enfants. (Émeric, gradé, 30 ans, 6 ans d'expérience)

- 14 Les surveillants n'ont pas pour fonction d'écouter ce qui n'est pas propre à la vie en détention. De même, les détenus n'auraient pas non plus ce type de relation avec eux, car ils savent qui est leur interlocuteur-trice. Finalement, Émeric considère mon objet d'étude comme un non-sujet et qui a peu de légitimité par rapport à la maternité des détenues, du fait notamment qu'elles peuvent garder leurs enfants en prison jusqu'à l'âge de 18 mois.

- 15 Alors que dans les quartiers des femmes, ce sont les dimensions affectives du récit et les relations surveillantes-détenues qui autorisent l'évocation de la maternité et des relations familiales, les surveillantes n'entretiennent pas de relations plus



profondes et intimes avec les hommes. Quant aux surveillants, ils s'autorisent davantage d'écouter certains événements intimes que leurs homologues féminins, mais avec de nombreuses limites et en cherchant, par exemple, à occulter l'empathie. Il est très rare qu'ils interrogent les détenus sur leur intimité, mais ils peuvent dans certaines occasions les laisser en parler. Si j'avais pu supposer des connivences masculines qui auraient permis le dévoilement de soi, elles portent en réalité davantage sur des propos sexuels<sup>8</sup> que sur l'évocation d'événements familiaux. Pour qu'une parole sur la paternité émerge, encore doit-on autoriser une forme particulière du discours, celle du récit sur soi. Mais c'est bien parce qu'il y a peu d'espace pour ce type de relation, surtout pour l'affectivité, qu'il n'y a en fait pas de place pour la paternité.

## Les stratégies d'invisibilisation des liens familiaux par les détenus

- 16 Les hommes à la paternité marginale sont issus des franges les plus basses des milieux populaires. Souvent inactifs avant l'incarcération, ils ont pour la majorité des parents dont les emplois sont peu qualifiés. Ils vivent pour la plupart dans un quartier défavorisé qui occupe « une place centrale dans la structuration de [leurs] univers de vie » (Cayouette-Remblière, 2015, 24). L'incarcération constitue alors un prolongement de cette période de « galère ». Les détenus s'inscrivent dans ce que j'appelle les « sociabilités carcérales parallèles » (Quennehen, 2019b, 171) : ils apprennent rapidement les règles informelles du fonctionnement de la détention lors de leur première incarcération puis les réactivent à chaque nouvelle détention. Pour la plupart, ils cherchent à maintenir des activités délictuelles afin de subvenir à leurs besoins en détention, et à ceux de leur famille à l'extérieur, mais également pour s'assurer d'une position sociale en prison. L'environnement exige des détenus qu'ils contrôlent leurs émotions (Crewe, 2014)<sup>9</sup>. Dans ce contexte, leurs rôles de père, de mari, de fils, etc. entrent régulièrement en contradiction avec le fonctionnement carcéral. Les relations familiales sont décrites par eux-mêmes comme des facteurs de fragilités qui doivent être mises à distance du milieu carcéral.

## Distinguer le dedans du dehors : une stratégie du cloisonnement

- 17 Dans la majeure partie des ouvrages sur la famille en prison, celle-ci est appréhendée comme une ressource potentielle pour la personne incarcérée (Ricordeau, 2008 ; Dyer, Pleck et McBride, 2012 ; Douris et Roman, 2014). Sans remettre en question cet argument, je constate que pour les hommes correspondant au type de la paternité marginale, la pénétration de l'extérieur à travers les proches conduit à des mises en tension de soi, particulièrement visibles lors des visites au parloir.
- 18 En mettant en contact les deux espaces du « dehors » et du « dedans », dont la binarité ne doit pas être trop accentuée (Moran, 2013), le parloir constitue un « télescopage de deux mondes » (Chantraine, 2004, 226) qui cristallise les tensions entre les différentes attentes des deux parties. Pour reprendre les analyses d'Arnold Van Gennep (1991) – également abordées par Dominique Moran (2013) –, le parloir peut être analysé comme un espace à la marge ou liminal dans lequel les règles sociales sont suspendues parce que le sujet n'appartient plus à son ancien monde, ou à son nouveau monde – il est temporairement dans un « nowhere land ». L'espace liminaire autorise une transformation – temporaire – du statut social, mais



l'anticipation du retour en détention montre que cet espace marque un changement relatif sur le détenu et son quotidien. En arrivant au parloir, il va tenter d'endosser son statut de parent, la fin de la visite marquant le retour vers celui de détenu. L'entretien de Jawad permet d'appréhender ce cloisonnement et cette transition entre les espaces au sein même de la détention.

M : Vous faites quoi pendant le parloir ?

Jawad : On est là, on parle, on rigole, on joue. Ils [ses enfants] me racontent leurs trucs. Dans un parloir on ne peut rien faire.

M : Ça te fait plutôt du bien ou du mal de les voir ?

J : C'est les deux. Au début c'est bien. Après, les petits, ils pleurent ils ne veulent pas partir.

M : Tu te sens comment ?

J : Après dès que je rentre ici je me mets en mode prison, faut pas trop penser, rester sur un nuage c'est pas bon, faut revenir à la réalité, c'est comme ça direct.

M : Tu cherches à ne pas y penser ?

J : Pour avancer, pour pas être déçu [...]. C'est pour pas être déprimé que je me mets en mode prison sinon tu commences à réfléchir c'est pas bon.

M : Tu cherches à oublier que tu es père ?

J : Oui il faut que je me dise que je suis un détenu, je me dis pas que je suis père, ici on est juste un numéro, on est pareil. (Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants [3 et 5 ans], incarcéré depuis 3 ans)

19 Jawad qui voit ses enfants moins de deux fois par mois décrit le parloir comme un espace-temps qui ne permet que très partiellement (voire pas du tout) de pallier son absence quotidienne et d'assoir son rôle de père. Il contraint la rencontre et empêche de déployer la variété des fonctions parentales. La paternité ne parvient guère à dépasser ce lieu. Pour supporter au mieux la peine d'emprisonnement, il s'agit d'en faire abstraction. Jawad précise qu'il « faut revenir à la réalité », sous-entendant que le quotidien n'est réel que « dedans ».

20 Les sentiments vécus sont ambivalents, restreints et se cantonnent à ce lieu<sup>10</sup>. Pierre Delattre (2003) indique que les espaces en détention sont peu superposables, multiples et éclatés<sup>11</sup>. La distinction entre la détention et le parloir fait sens à la lumière de l'ouvrage d'Erving Goffman (1973) ; la détention se définit souvent comme un espace public où l'expression de soi doit être maîtrisée. L'acteur joue selon « la définition de la situation », délimitant ce qui est convenable ou ne l'est pas. Le parloir pourrait représenter en prison un espace privé où l'intimité et l'affect peuvent émerger tandis que ces comportements sont réprouvés hors de ce lieu. Cette situation conduit à un morcellement identitaire et à une perpétuelle mise en tension de soi d'un lieu à l'autre. Gwenola Ricordeau explique que le parloir trouble et « déborde sur la vie quotidienne » (2008, 81). Oublier le dehors paraît nécessaire pour survivre dedans. Cet événement souvent décrit comme une « bouffée d'oxygène » conduit aussi à exposer ses faiblesses. Appartenir à une masculinité virile issue des fractions les plus basses des classes populaires implique le rejet de certains comportements en prison qui émousseraient cette identité. Dans ce contexte, être père ne constitue pas un avantage qui puisse être valorisé et ne se vit finalement qu'au parloir.

## La famille, une faiblesse en prison

21 Pour ces détenus, il s'agit de faire abstraction de leur paternité dans le quotidien carcéral pour supporter au mieux la peine d'emprisonnement. Ils décrivent peu leurs conditions de vie à leur famille ; de même, ils n'évoquent guère leurs liens familiaux avec leurs cocellulaires. Probablement, reconnaître son statut de père au sein de la prison et en dehors du parloir « c'est risquer de détruire le reste d'image masculine que ces hommes tentent de préserver » (Mayol, 2014, 179). Brad Tripp parle d'une tentative de séparation entre l'identité paternelle et celle de détenu (2001, 39). Ces



hommes développent des tactiques de résistance et de territorialisation de l'espace pour que l'institution, les personnels ou encore les autres détenus aient le moins de prise possible sur eux.

M : Et tu as des photos ?

Jawad : Oui vite fait, je ne suis pas du genre à mettre des photos dans ma cellule, parce que je ne veux pas trop penser à ça. C'est un peu comme un signe de faiblesse de mettre des photos de tes gosses, de ta femme. Il faut être comme tout le monde, y a pas de temps pour les sentiments, c'est dans ma tête, j'ai pas besoin de les partager, après on te prend pour un faible.

M : Tu parles de tes enfants avec d'autres détenus ?

J : Oui j'ai des potes qui ont des enfants, qui sont dans la même situation, mais je suis pas là à dire « ouais j'ai des enfants, ils me manquent ». Ça montre que tu es faible, ici il faut montrer que tu es là, qu'il y a rien qui te manque, normal c'est la prison, si tu es pris pour un faible c'est là qu'on va commencer à te tester. C'est comme ça c'est obligé, quand tu montres que tu es froid avec les gens ils vont pas venir te tester. (Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants [3 et 5 ans], incarcéré depuis 3 ans)

- 22 Pour Jawad, la cellule ne constitue pas un lieu dans lequel s'expose son intimité familiale<sup>12</sup>. Par ailleurs, il répète à de nombreuses reprises les termes « faible » et « faiblesse », en rappelant les enjeux de paraître « comme tout le monde ». Il s'agit d'endosser une armure qui « protège le détenu contre la révélation de vulnérabilités, et d'autres attributs qui pourraient miner une identité hypermasculine » (Karp, 2010, 65). Leur virilité doit être visible et approuvée par le groupe de pairs masculins. Pour cela, « ils s'engagent dans un processus d'identification et de compétition avec les autres hommes du groupe » (Flood, 2008). De ce fait, les relations entre eux oscillent entre la proximité et la distance. En dépit d'une expérience commune de la paternité entre les détenus, celle-ci ne peut s'exprimer. Un deuxième exemple permet de montrer quels sont les échanges autorisés.

M : Quand ça ne va pas, tu n'en parles pas aux autres détenus ?

Jérôme : On discute, mais on ne rentre pas dans les détails, on ne veut pas prendre les problèmes des autres sinon c'est une double peine.

M : Donc ce qui est intime tu n'en parles pas ?

J : Non on ne rentre pas dans les détails. Tu es un homme, on se dit pas ça. Nos sujets de conversation c'est les filles, les conneries qu'on a faites, ces choses-là. On parle des choses qui ne vont pas dans la détention.

M : Tu ne parles pas de la famille ?

J : Non, déjà moi quand quelqu'un me raconte ses problèmes, je lui dis que j'ai les miens et que je ne veux pas savoir ça, on réagit tous comme ça. Après tu en as qui te parlent de leur femme, mais c'est qu'ils ne sont pas habitués au monde carcéral, c'est des primaires [...]. S'il se plaint de la prison il n'avait qu'à pas faire de conneries. (Jérôme, 29 ans, séparé, 2 enfants [8 et 9 ans], incarcéré depuis 4 ans)

- 23 Jérôme définit ce qui est dicible et ce qui ne l'est pas. Il critique les détenus qui racontent leurs problèmes. De fait, s'établit une distinction entre ceux qui supportent la détention et qui assument les conséquences de leurs actes et ceux qui ne connaissent pas le milieu et s'en plaignent. On voit se constituer un système de domination / d'évaluation « d'un groupe d'hommes par rapport à ceux qui investissent d'autres formes de masculinités » (Olivier, 2015, 82). Pour appartenir à la masculinité virile, les détenus se construisent une « hexis de délinquant » (Chantraine, 2004, 86) à travers des apprentissages corporels, mais également l'adoption de certains comportements. L'objectif est double : il s'agit de s'intégrer à une « groupalité délinquante » (*ibid.*, 80) pour se protéger d'une image de faible. Je prendrai un dernier exemple, celui de Bilal incarcéré plusieurs fois. Je l'interroge sur son vécu de la paternité en prison :



J'essaye de ne pas penser à dehors, je ne pense qu'à la prison, j'attends que ça passe. En fait en prison faut oublier l'extérieur, enfin pas totalement, mais ça ne

sert à rien, même entre nous, en promenade, on parle d'abord de l'intérieur puis après de l'extérieur, « tu as mangé quoi ? Une pizza, un gâteau ? ». C'est un moyen de survivre, de ne pas se faire du mal. La dernière fois en promenade, on était trois trafiquants de stupés qui font des go fast en Espagne et on se disait par où on passe, comment on travaille, chacun a sa manière de faire [...]. Les hommes, en général, ils parlent pas trop de leur famille. J'ai des enfants basta, surtout entre hommes, on parle de tout et de rien, mais pas de nos familles. (Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants [4 mois à 12 ans], incarcéré depuis 34 mois)

24 Les relations entre hommes sont basées sur la notion de spectacle et de performance. Le récit de la carrière de délinquance permet ainsi d'être reconnu et valorisé par le groupe de pairs. Jennifer Anne Sloan décrit la prison comme un lieu où se forme un auditoire qui concentre les attentes masculines (2016, 175). Les hommes se conforment aux stéréotypes virils légitimes que sont la ténacité émotionnelle et la dureté physique.

25 Dans ce contexte, la famille devient quasiment taboue, il y a comme un interdit à évoquer les liens affectifs. J'ai nommé ce fonctionnement en reprenant les termes de Jawad de « mode prison ». Il caractérise exclusivement les hommes assimilés à la paternité marginale et se définit à la fois par un vécu de la détention centré sur la camaraderie virile (blagues, humour tendancieux, récit sur les filles), par une *hexis* de délinquant (valorisation du parcours délictueux, connaissance de la prison, violence et démonstration de virilité physique) et la prédominance du moment de l'incarcération dans le récit de soi. Le « mode prison » consiste à jouer un rôle attendu en détention et qui rend pratiquement impossible le lien entre les différents lieux de la prison (notamment du parloir vers la cellule et la promenade et inversement). Ces détenus arborent la posture du héros en mettant en avant leurs compétences délictueuses et en exagérant certains traits de leur histoire. Ce récit de soi apparaît comme un « retournement du stigmaté » (Goffman, 1975). Dans cette perspective, la peine de prison, plutôt qu'un symbole de honte, confère de la valeur à l'individu et pourrait à plus juste titre être appréhendée comme un rite de passage. L'incarcération, bien moins qu'une rupture biographique, constitue le prolongement du « mode quartier » (Quennehen, 2019b). Les détenus transposent ce qu'ils vivaient dehors à l'intérieur de la détention. Le « mode prison » devient un moyen de s'adapter au milieu carcéral et d'y résister.

26 Ce repli sur le groupe de copains et moins sur l'intimité conjugale et familiale rend finalement compte de logiques déjà à l'œuvre à l'extérieur (Clair, 2011 ; Coquard, 2018 ; Mohammed, 2011). L'attachement des classes populaires à la division des rôles (Schultheis, Frauenfelder et Delay, 2009, 95) devient particulièrement visible en détention. Ces hommes éprouvent davantage de difficultés à faire dialoguer plusieurs rôles masculins en prison, dont celui de père. Accorder plus d'importance aux rôles virils leur permet de s'intégrer aux sous-cultures carcérales. Manuel Cabelguen explique que « plus le détenu aura une bonne connaissance du milieu, plus il s'intégrera sur un mode prisonnarisé » (2006, paragr. 52), impliquant une moindre adhésion à d'autres rôles sociaux et notamment parentaux.

## Masculinité, sexualité et incarcération : où est la paternité ?

27 La paternité n'est pas pensée spécifiquement dans les pratiques professionnelles et fait peu l'objet de discussions entre les différents corps de métiers. Dans les représentations des agent-es pénitentiaires, celle-ci est marginalisée et minorée, mais elle l'est plus largement dans le fonctionnement institutionnel. Pour comprendre finement la place qu'elle occupe, je vais l'analyser au regard de la sexualité, de la



masculinité et des travaux réalisés en prison de femmes.

28 Les détentions féminines se caractérisent par la place prépondérante de la maternité, une place paradoxale quand on s'intéresse aux chiffres de la maternité en détention. Coline Cardi a montré que la moitié des femmes a eu des enfants, une donnée similaire à celle des hommes ; quant aux mères en prison, elles concernent un faible nombre de détenues. Pour autant, les quartiers mères-enfants « constituent la "vitrine" de certains établissements pour femmes » (2008, 58). Myriam Joël explique que, dès les premiers entretiens qu'elle réalise avec les détenues, la thématique de la maternité est systématiquement abordée et centrale. Selon elle, la dimension maternelle est dominante, car les personnes incarcérées sont incitées notamment par les professionnel·les à se concentrer sur la relation avec les enfants (2017, 214). Iels sont pleinement investi·es dans l'apprentissage des détenues « d'une fonction maternante, essentiellement circonscrite à la satisfaction des besoins alimentaires et corporels des enfants » (Joël, 2017, 215). Cette attention pour la maternité aurait pu se cantonner à la nurserie mais elle est beaucoup plus étendue. L'auteure explique que « la diffusion de la figure normative de la "bonne mère" s'observe au travers de l'encouragement à participer au "relais enfants parents", des investigations répétées des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) et des psychologues pour connaître l'état de la relation avec les enfants, de leurs efforts pour favoriser les rencontres, des incitations de l'ensemble des professionnels à s'investir dans la relation (l'une des CPIP parle ainsi de "replacer les détenues dans leur rôle de mère"), de la délivrance de conseils divers et de réprimandes à l'attention des détenues qui ne cherchent pas à entretenir et à améliorer la relation (non seulement pendant l'incarcération, mais aussi à la sortie, par exemple en se battant pour récupérer la garde) » (*ibid.*). D'un point de vue institutionnel, des craintes sont énoncées à l'égard de l'incarcération des femmes quand elles sont mères et des risques psychosociaux encourus par les enfants. Corinne Rostaing (1997) a montré que la maternité constitue un « statut suprême » dont la détention féminine fait la promotion.

29 La sexualité des femmes en prison, quant à elle, ne peut se vivre sans être systématiquement mise en concurrence avec la maternité (Joël, 2017, 217). Le statut maternel est valorisant tandis que celui de sujet sexuel est déprécié (*ibid.*). Selon l'auteure, les détenues sont incitées à modérer leur activité sexuelle afin de donner la primauté à leur relation avec leurs enfants. L'exercice de leur sexualité ne doit pas se faire au détriment de leurs pratiques de *care* maternel. Elles sont particulièrement stigmatisées – par les professionnels comme par les pairs – quand elles instrumentalisent les visites et les permissions de sortie à des fins sexuelles. Ainsi, leurs comportements sexuels fonctionnent comme des critères d'appréciation et d'évaluation de leur investissement dans les rôles maternels. Par ce biais, leur respectabilité est mesurée « à l'égard des normes de genre assignant les femmes à la maternité » (*ibid.*, 216). Cette concurrence entre la maternité et la sexualité s'explique au regard de la prédominance accordée au statut de mère sur celui de femmes désirantes. Coline Cardi (2008) et Myriam Joël (2017) ont toutes deux montré comment cette assignation à la maternité pour les détenues conduit à exclure celles qui n'investissent pas ce rôle maternel en détention.

30 Ces analyses n'ont pas leur pendant en prison d'hommes. La paternité n'est pas visible d'emblée et paraît presque incongrue dans le quotidien carcéral car la masculinité dominante et valorisée par une partie des détenus et décrite par les professionnel·les l'en exclut. Il s'agit d'afficher des comportements virils (entretien de soi par le sport, violence physique et pratique d'intimidation), d'héroïser délits et crimes et d'élaborer des discours sur une sexualité hétérosexuelle masculine pénétrante et empreinte de formes de domination sur les femmes. Si, comme pour les femmes, la sexualité est encadrée par un règlement intérieur et des lois (interdiction des rapports sexuels au parloir), les professionnel·les semblent peu énoncer de directives sur la manière dont les détenus doivent penser et gérer leur sexualité. Dans les établissements visités, la sexualité est omniprésente. Elle passe par des jeux de



séduction (dont j'ai pu être l'objet), des joutes verbales entre surveillants et détenus et par la mise à distance de l'homosexualité. Les hommes incarcérés n'hésitent pas à partager des récits de rapports sexuels réels, amplifiés ou romancés au sein de la détention<sup>13</sup>. Ces histoires semblent créer des liens entre des détenus issus de milieux sociaux identiques (les fractions les plus défavorisées des classes populaires) ayant des références communes en matière d'activité pénale, criminelle et sexuelle (Crewe, 2014). Les détenus, mais également les surveillants, rejettent donc les comportements de ceux qui s'éloignent de cette masculinité virile. Par exemple, les débordements émotionnels sont écartés. Joe, surveillant aux UVF, me dit :

Y a un mec il sortait d'UVF, il pleurait, je lui ai dit de sécher ses larmes avant d'aller en détention, c'est tendu sinon. Le mec c'était un gros bébé de 100 kg. (Joe, surveillant UVF, 29 ans, célibataire, 6 ans d'expérience)

- 31 L'affectivité éprouvée (liée à des épisodes familiaux et conjugaux) ne peut s'exprimer en dehors de ces lieux frontière (parloirs et UVF), car elle met en péril cette masculinité que j'appelle « masculinité sexualité » et que j'expliciterais dans mon développement. Les surveillants, comme les détenus, font la scission entre les différents espaces de la détention. Émeric cantonne l'expérience paternelle au parloir et n'y voit pas de lien avec ce que vivent les hommes en dehors de ce lieu :

Par les parloirs, ils vivent des choses qui permettent le maintien du lien. Par exemple, ils peuvent voir des documents, se passer des dessins, les bulletins, c'est le seul document que l'on autorise. Ça leur permet d'avoir l'œil sur l'éducation. Mais je pense pas que ça change vraiment leur vécu de l'incarcération. Quand ils sont au parloir avec les enfants, ils vont pas mal se comporter, mais après en détention ce sont d'autres hommes... (Émeric, gradé, 30 ans, 6 ans d'expérience)

- 32 Les proches éprouvent également la liminalité du parloir que j'ai évoquée plus haut. Hélène visite son fils<sup>14</sup> et lui amène ses deux petites filles âgées de 10 ans. Si elle note une différence entre les parloirs avec les enfants et lorsqu'elle est seule avec lui, elle rapporte surtout les craintes de son fils quant au débordement des émotions ressenties au parloir en détention :

Quand j'amène les filles, c'est pas le même homme, c'est pas mon fils, c'est un père. Mais quand il est avec moi, il est de l'autre côté de la barrière, c'est le fils qui a besoin de sa mère et il se laisse aller parce qu'il me dit « ici maman il ne faut pas pleurer », je lui demande pourquoi, il me dit qu'il n'a pas le droit, il a peur qu'on le prenne pour un faible [...]. À la fin du parloir, il me demande toujours si ses yeux ne sont pas rouges.

Les récits de parloir des proches rendent visibles les enjeux de maintien identitaire au sein de la détention.

- 33 Enfin, si on se place maintenant d'un point de vue institutionnel, j'ai constaté que les liens familiaux sont réduits en général à leur « utilitarisme<sup>15</sup> » ou sont dévalués. Les analyses proposées ici constituent des pistes de réflexion qui mériteraient d'être prolongées par la comparaison de la doctrine, des usages du droit et de la prise en compte des préconisations pour le maintien des liens entre l'enfant et son parent incarcéré énoncées en particulier par le groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant » (2013). L'observation d'une commission d'application de peine m'a paru particulièrement révélatrice du traitement de la paternité en prison. Cette instance est compétente à l'égard des personnes condamnées et détenues. Elle est consultée pour envisager : l'octroi ou le retrait d'une réduction de peine ; l'octroi ou le retrait d'une permission de sortir. Les motifs de rejet des demandes de permissions de sortir ou d'aménagements de peines sont multiples : suspicion de trafic, manque d'implication du détenu en détention (paiement inexistant ou insuffisant des parties civiles, absence de soins, inactivité professionnelle), altercation, relations insatisfaisantes avec les surveillant-es, etc. Les demandes ont été traitées en quelques



minutes et les décisions ont été prises essentiellement par la juge d'application des peines (JAP). Je prendrai juste l'exemple du « Cas Agrilla<sup>16</sup> », une demande de permission de sortie pour maintien des liens familiaux qui est particulièrement typique de la manière dont est perçue la paternité des détenus tout au long de la séance.

CPIP : Il veut une permission pour voir son enfant.

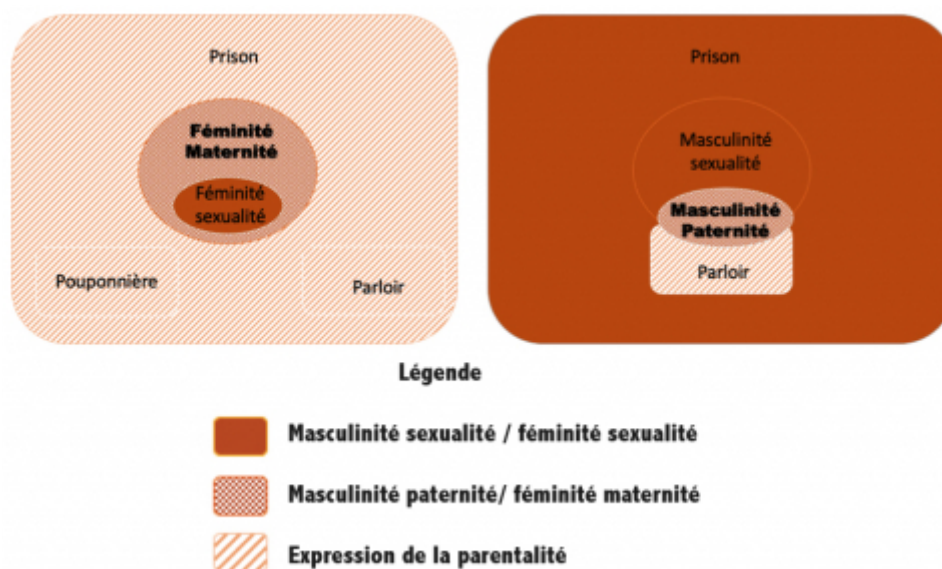
Procureure : C'est quoi ces gars qui veulent s'occuper de leurs gamins maintenant. J'aime ceux qui veulent être des bons pères, d'un coup ils se réveillent en prison et les gosses comptent [ironie].

JAP : Dès qu'ils sont en prison, la fibre paternelle se réveille, c'est assez extraordinaire. J'ai plus de facilité à le croire pour Dieu, le truc de rencontrer Dieu... Rejet, on peut pas dire qu'on a accepté beaucoup de dossiers, on ne pourra pas non plus dire qu'on donne beaucoup de boulot aux surveillants pour les déplacements.

34 Cet extrait d'observation met en lumière la défiance ironique systématique de certain-es professionnel·les au sujet de l'implication paternelle pendant l'incarcération. La JAP compare la paternité à la religion, mais considère la première comme moins crédible. Quant à la demande du détenu, elle n'est pas évaluée et directement refusée. Procureure et JAP accordent peu de poids à la paternité, qui est ici considérée uniquement sous son aspect instrumental. Rappelons que cette commission est particulièrement contraignante pour les différent-es professionnel·les. Elle a lieu deux fois par mois et dure souvent entre trois et quatre heures. Les nombreux cas à évaluer obligent les agent·es à passer peu de temps sur chacun et à privilégier des faits objectivables. La paternité (et plus généralement les liens familiaux des hommes) est très clairement secondaire dans la grille décisionnelle. On constate fréquemment une triple négation : tout d'abord de l'investissement même des hommes dans leur paternité, ensuite de la paternité en tant que ressource pour la réinsertion et, enfin, de la paternité en tant que besoin affectif des détenus et des familles d'avoir des liens mutuels. Elle constitue difficilement un outil pensable de réinsertion des hommes détenus pour les professionnel·les.

Au terme d'une démonstration en miroir entre détention féminine et masculine, on peut matérialiser les différences marquantes par un schéma.

Figure . Les relations d'englobement hiérarchique du genre de la parentalité en prison



35 D'un côté, la « féminité maternité » englobe la « féminité sexualité », à l'inverse la « masculinité sexualité » englobe la « masculinité paternité ». Les termes féminité et masculinité sexualité sont utilisés au sens où ils excluent la relation parent-enfant,

mais autorisent d'autres comportements et relations.

36 Ce schéma met en évidence une valeur englobée et une valeur englobante qui ne sont ni dans un rapport symétrique ni égalitaire. La première est à un niveau subordonné et englobé par la proposition de niveau supérieur. Néanmoins, « il existe une *possibilité de renversement* selon le niveau de description auquel on se place, c'est-à-dire que l'une ou l'autre valeur peut être englobante selon le point de vue adopté » (Dumont, 1992). Ici, la « féminité maternité » et la « masculinité sexualité » représentent la valeur englobante et la « féminité sexualité » et la « masculinité paternité » la valeur englobée. Il y a donc une inversion des valeurs englobantes-englobées pour l'un et l'autre. Quant à la valeur englobée, celle-ci ne va s'exprimer que lorsque la valeur englobante le lui permet. La « féminité maternité » a une place affirmée dans toute la détention, que les espaces soient spécifiquement réservés ou non au vécu des liens familiaux. Contrairement aux hommes, il est particulièrement difficile pour les femmes de mettre en place des stratégies d'invisibilisation de la maternité. Elles sont sans cesse rappelées au dehors et à leurs responsabilités parentales. La « féminité sexualité » est pensée avant tout dans son rapport à la « féminité maternité » et est régulièrement réprimée par les détenues elles-mêmes et les professionnel·les qui les encadrent. À l'inverse, la « masculinité sexualité » prime sur la « masculinité paternité ». Cette dernière s'exprime à la frontière de la détention dans des lieux spécifiques (parloirs et UVF), d'où l'usage du terme de liminalité. Cette organisation institutionnelle différenciée de l'intimité s'appuie sur des normes de genre et de classe et contribue à les structurer.

37 La comparaison de mon enquête sur les détentions masculines aux travaux sur les détentions féminines témoigne d'un familialisme particulièrement opérant dans les institutions pénales et carcérales et qui concoure « à la reproduction de la structure sociale [...] dont la "famille" est à la fois un des produits et un des instruments » (Lenoir, 2003, 19). Mais ces analyses s'ancrent plus largement dans une division des sexes présente dans les classes populaires. Les travaux d'Isabelle Clair montrent bien que la masculinité et la féminité dominantes (que j'ai nommées sexualité) ne sont pas symétriques et répondent à des logiques hétéronormatives<sup>17</sup>. Les femmes doivent mettre à distance le stigmate de la pute et les hommes, celui du pédé (Clair, 2012). Les premières cherchent à être respectables (Skeggs, 2015) et acquièrent un statut social valorisé quand elles s'établissent dans un couple et ont un enfant<sup>18</sup>. Maternité et féminité se dissolvent l'une dans l'autre et ne peuvent être pensées séparément en prison, mais également hors des murs. Les seconds peuvent se définir en dehors de la parentalité, mais ils bénéficient d'une reconnaissance quand ils deviennent père. La naissance d'un enfant affirme leur puissance procréative et leur position d'hommes (Schwartz, 2012, 135). Mais en prison, on observe une dévalorisation extrême de la paternité des détenus qui ne répond à aucune représentation à l'extérieur. En aucun cas, ils ne seront sommés, ni par leurs pairs, ni par les institutions, de s'affirmer en tant que père en détention. La « masculinité paternité » est renvoyée à une intimité qui doit être contenue et peu visible tandis que la « féminité maternité » appartient à une intimité dévoilée qui fait l'objet de tous les regards. Institutionnellement, la paternité ne peut donc ressembler à la maternité.

## Conclusion

38 L'intimité en prison se caractérise par son absence et le manque de contrôle qu'ont les personnes incarcérées à son égard. Loin d'être passifs, les hommes incarcérés régulent leurs émotions, tentent de les préserver du regard d'autrui et de séparer ce qu'ils vivent d'un espace (le parloir) à l'autre (la cellule, la promenade), au risque de ne plus être en mesure de partager d'affect avec leurs proches. Ce contrôle des émotions permet de voir les marges de manœuvre dont ils disposent. S'agissant de la



paternité marginale, qui se caractérise par une entrée précoce et peu anticipée, elle est cachée et décrite en périphérie des préoccupations pendant l’incarcération ; elle constitue d’autant plus une faiblesse qu’une ressource mobilisable en détention. Cette invisibilisation de la paternité en prison est finalement propre à une socialisation masculine déjà efficiente « dehors ». Le repli sur le groupe de copains ou la bande est peu propice aux discussions sur les enfants, alors que les mises en scène de la virilité constituent des ressources identitaires et répondent à des fonctions collectives.

39 Néanmoins, pour d’autres types de paternités et notamment celle que j’ai nommée ressource, les détenus valorisent les différentes dimensions du lien paternel (relationnelle, affective et morale). Être et faire le père devient un support de leur identité sociale et peut impulser une « bifurcation biographique » (Bessin, Bidart et Grossetti, 2009). Mais cette « masculinité paternité » peut-elle devenir une valeur centrale en prison ? Même ces hommes savent qu’elle est contestée par l’institution. Rares sont ceux qui font par exemple une demande de libération conditionnelle parentale. Ce dispositif concerne uniquement les détenus qui ont déjà vécu avec leurs enfants et il est rarement accordé. Pour ceux qui ont eu des enfants pendant leur détention, les discours des détenus et des professionnel·les coïncident ; cela constitue un non-respect du règlement et conduit à des sanctions : la non-reconnaissance de l’enfant (ou dans des délais plus longs) et le refus d’une permission de sortie ou d’un aménagement de peine. Devenir père ne légitimerait en rien la nécessité d’accélérer la sortie d’un détenu. Au contraire, elle le placerait face à sa responsabilité et la culpabilisation d’avoir procréé pendant sa peine<sup>19</sup>.

40 En mettant, en regard ces analyses avec les discours des surveillant·es et le fonctionnement de l’institution carcérale, il est possible d’entrevoir la place que cette intimité familiale a pour exister. La paternité n’est pas totalement invisible, mais ne peut que s’exprimer aux frontières de la détention. Elle oscille entre le soupçon prégnant d’être non conforme aux normes dominantes de la « bonne » parentalité (Martial, 2012) et de son instrumentalisation pour obtenir des avantages. Cette observation peut également être complétée par un probable « mépris de classe » (Mauger, 2011) et une assignation racialisante (Mazouz, 2020) qui renforceraient ces processus de disqualification sociale de la part des professionnel·les. En refusant de concevoir la paternité autrement que comme une stratégie utilitaire, l’institution nie la capacité des détenus à avoir des projets. Devenir et être père ne constituent ni un moyen légitime de reprendre le contrôle de sa vie, ni un moyen d’exister en détention.

---

## **Bibliographie**

BESSIN Marc, BIDART Claire, GROSSETTI Michel (dir.), *Bifurcations : les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009.

BESSIN Marc, LECHIEN Marie-Hélène, « Hommes détenus et femmes soignantes : l’intimité des soins en prison », *Ethnologie française*, 32, 1, 2002, p. 69-80.

DOI : 10.3917/ethn.021.0069

BIDART Claire, « Parler de l’intime : les relations de confiance », *Mana*, 3, 1997, pp. 19-55.

BONY Lucie, 2015, « La domestication de l’espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés*, 3, 2015, pp. 13-30.

DOI : 10.3917/esp.162.0013

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, La Découverte, Paris, 2005 (1<sup>re</sup> éd. 1990).

CABELGUEN Manuel, « Dynamique des processus de socialisation carcérale », *Champ pénal/ Penal field*, III, 2006.

DOI : 10.4000/champpenal.513



CARDI Coline, « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, 31, 1, 2007, pp. 3-23.

CARDI Coline, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison,*

*justice et travail social*, thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Paris, université Denis-Diderot – Paris 7, 2008.

CARDI Coline, « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes », *Pouvoirs*, 128, 1, 2009, pp. 75-86.

DOI : 10.3917/pouv.128.0075

CARDON Carole, « Relations conjugales en situation carcérale », *Ethnologie française*, 89, 1, 2002, pp. 81-88.

DOI : 10.3917/ethn.021.0081

CARLSON Bonnie E., CERVERA Neil, « Inmates and their Families Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning », *Criminal Justice and Behavior*, 18, 3, 1991, pp. 318-331.

CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, 4, 6, 2015, pp. 377-400.

CHANTRAINE Gilles, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

CLAIR Isabelle, « La découverte de l'ennui conjugal : Les manifestations contrariées de l'idéal conjugal et de l'ethos égalitaire dans la vie quotidienne de jeunes de milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, 83, 3, pp. 59-81, 2011.

CLAIR Isabelle, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, 2012, 60, 1, 2012, pp. 67-78.

DOI : 10.3917/agora.060.0067

CONNELL Raewyn, HAGEGE Meoïn, VUATTOUX Arthur, CERVILLE Maxime, RICHARD Claire, VOROS Florian, DUVAL Marion, GARROT Clémence, *Masculinités : Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, éditions Amsterdam, 2014.

COQUARD Benoît, « Faire partie de la bande : Le groupe d'amis comme instance de légitimation d'une masculinité populaire et rurale », *Genèses*, 111, 2, 2018, pp. 50-69.

CREWE Ben, « Not Looking Hard Enough: Masculinity, Emotion, and Prison Research », *Qualitative Inquiry*, 20, 4, 2014, pp. 392-403.

DOI : 10.1177/1077800413515829

DELATTRE Pierre, « Le maintien des liens parentaux : les enjeux pour l'administration pénitentiaire », in BASTARD Benoît, BLANCO Marie-France, BOUREGBA Alain *et al.*, *L'enfant et son parent incarcéré*, Paris, ÉRÈS, 2003, pp. 59-70.

DOURIS Marie, ROMAN Pascal, *Liens familiaux et détention – 1<sup>re</sup> partie : Comment être parent en prison*, Lyon, Ucl, Unil, 2014.

DUMONT Louis, *Homo hierarchicus : le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1992.

DYER William Justin, PLECK Joseph H., MCBRIDE Brent A., « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships: A 40-Year Review from a Multi-Theory View », *Journal of Family Theory & Review*, 4, 1, 2012, pp. 20-47.

FLOOD Michael, « Men, Sex, and Homosociality: How Bonds between Men Shape Their Sexual Relations with Women », *Men and Masculinities*, 10, 3, 2008, pp. 339-359.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, Paris, Les éditions de minuit, 1973.

GOFFMAN Erving, *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit, 1975.

GROUPE DE TRAVAIL « Intérêt supérieur de l'enfant », « Le maintien de liens à l'épreuve de l'incarcération », Paris, Défenseur des droits, 2013.

HAIRSTON Creasia Finney, « Fathers in Prisons: Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies », *Children of incarcerated parents*, Lexington, 1995, pp. 21-26.

INSEE, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, Synthèses / Institut national de la statistique et des études économiques, 2002.

JAMOUILLE Pascale, *La débrouille des familles : récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, De Boeck, 2002.

DOI : 10.4000/leportique.138

JOËL Myriam, *La sexualité en prison de femmes*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2017.

DOI : 10.3917/scpo.myria.2017.01

KARP David R., « Unlocking Men, Unmasking Masculinities: Doing Men's Work in Prison », *The Journal of Men's Studies*, 18, 1, 2010, pp. 63-83.

LAË Jean-François, PROTH Bruno, « Les territoires de l'intimité, protection et sanction », *Ethnologie française*, 32, 1, 2002, pp. 5-10.



DOI : 10.3917/ethn.021.0005

LE PAPE Marie-Clémence, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Recherches et prévisions*, 82, 1, 2005, pp. 17-32.

DOI : 10.3406/caf.2005.2178

LENOIR Rémi, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, 2003.

MALOCHET Guillaume, « Guillaume Malochet dans l'ombre des hommes : La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes », *Sociétés contemporaines*, 59-60, 3, 2005, pp. 199-200.

MALOCHET Guillaume, « Des femmes dans la maison des hommes : L'exemple des surveillantes de prison », *Travail, genre et sociétés*, 17, 1, 2007, pp. 105-121.

MARTIAL Agnès, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 42, 1, 2012, pp. 105-116.

DOI : 10.3917/ethn.121.0105

MAUGER Gérard, « Racisme de classe », *Savoir/Agir*, 17, 3, 2011, pp. 101-105.

DOI : 10.3917/sava.017.0101

MAYOL Séverine, « De l'homme sans domicile au père sans logement personnel : tensions de genre dans l'intervention sociale », *Le Télémaque*, 46, 2, 2014, pp. 119-133.

MAZOUZ Sarah, *Race*, Paris, Anamosa, coll. « Le mot est faible », 2020.

MOHAMMED Marwan, *La formation des bandes : entre la famille, l'école et la rue*, 2<sup>e</sup> éd, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 2011.

MORAN Dominique, « Between outside and inside? Prison visiting rooms as liminal carceral spaces », *GeoJournal*, 78, 2, 2013, pp. 339-351.

DOI : 10.1007/s10708-011-9442-6

MORAN Dominique, DISNEY Tom, « "You're all so close you might as well sit in a circle..." Carceral geographies of intimacy and comfort in the prison visiting room », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 100, 3, 2018, pp. 179-194.

DOI : 10.1080/04353684.2018.1481725

MOSHER Donald L., « Macho Men, Machismo, and Sexuality », *Annual Review of Sex Research*, 2, 1, 1991, pp. 199-247.

OLIVIER Alice, « Des hommes en école de sages-femmes », *Terrains & travaux*, 2, 2015, pp. 79-98.

DOI : 10.3917/tt.027.0079

OUASSAK Fatima, *La puissance des mères : pour un nouveau sujet révolutionnaire*, Paris, La Découverte, 2020.

QUENNEHEN Marine, « Expérience carcérale et exercice de la paternité : le point de vue de pères détenus », *Champ pénal/Penal field*, 16, 2019a.

DOI : 10.4000/champpenal.10397

QUENNEHEN Marine, *La paternité « ordinaire » en prison*, thèse de sociologie, sous la direction d'Irène Théry et Laurent Toulemon, Paris, EHESS, 2019b.

RICORDEAU Gwenola, *Les détenus et leurs proches : Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 2008.

DOI : 10.3917/autre.ricor.2008.01

RICORDEAU Gwenola, « Entre dedans et dehors : les parloirs », *Politix*, 97, 1, 2012, pp. 101-123.

DOI : 10.3917/pox.097.0101

ROSTAING Corinne, « L'ordre négocié en prison : ouvrir la boîte noire du processus disciplinaire », *Droit et société*, 87, 2, 2014, pp. 303-328.

DOI : 10.3917/drs.087.0303

ROSTAING Corinne, *La relation carcérale*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

SCHULTHEIS Franz, FRAUENFELDER Arnaud, DELAY Christophe, *Les classes populaires aujourd'hui : portraits de familles, cadres sociologiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.

SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.

SIT Victoria, RICCIARDELLI Rosemary, « Constructing and Performing Sexualities in the Penitentiaries: Attitudes and Behaviors Among Male Prisoners », *Criminal Justice Review*, 38, 3, 2013, pp. 335-353.



SKEGGS Beverley, *Des femmes respectables : classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Agone, 2015.

SLOAN Jennifer Anne, *Masculinities and the Adult Male Prison Experience*, Londres,

Palgrave Macmillan UK, 2016.  
DOI : 10.1057/978-1-137-39915-1

TOURAUT Caroline, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.  
DOI : 10.3917/puf.toura.2012.01

TRIPP Brad, « Incarcerated African American Fathers: Exploring Changes in Family Relationships and the Father Identity », *Journal of African American Men*, 6, 1, 2001, pp. 13-30.  
DOI : 10.1007/s12111-001-1011-5

TSCHANTZ Anaïs, *Dialectique de l'intimité dans l'espace carcéral: L'expérience des personnes incarcérées*, thèse de criminologie, sous la direction de Marion Vacheret, Montréal, Université de Montréal, 2018.

VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage : étude systématique des rites : de la porte et du seuil, de l'hospitalité de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.*, Paris, A. & J. Picard, 1991.

---

## Notes

1 Ainsi, l'article D402 stipule qu'« en vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches, pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l'intérêt des uns et des autres ».

2 Pour reprendre l'analyse de Gwenola Ricordeau, l'usage du terme parloir désignera successivement « un espace, un moment ou des personnes » ainsi qu'un « *temps donné* – celui de la visite » (2012, 102).

3 Je n'évoquerai pas ici les Unités de vie familiale (UVF) car elles ne concernent qu'une minorité de détenus.

4 On peut également parler de « masculinité hégémonique », terme développé entre autres par Donald L. Mosher (1991) ou Raewyn Connell (2014) et qui se définit par l'autorité, le contrôle, l'hétérosexualité, l'agressivité et la capacité à exercer de la violence. Elle désigne surtout les hommes qui ont peu de ressources comme un emploi stable.

5 Outre la difficulté d'obtenir l'autorisation, l'enregistrement aurait pu brider l'expression des interviewés, toujours inquiets de l'usage qui pourrait en être fait.

6 Les auxiliaires sont des détenus qui travaillent pour l'administration pénitentiaire.

7 Le surveillant, en référence à la couleur de l'uniforme

8 Détenus et surveillants ont souvent évoqué leurs connaissances et compétences sexuelles mais il est probable que ma présence ait favorisé ce type de joute verbale où la mise en scène de l'hétérosexualité est en jeu.

9 Néanmoins, il ne s'agit pas de nier la complexité des flux émotionnels qui traversent ces hommes mais de montrer comment les émotions sont contenues.

10 *Creasia Finney* Hairston ajoutera que « l'environnement carcéral décourage les comportements nécessaires pour être un parent responsable ou même un adulte attentionné et compatissant » (1995, 23).

11 L'auteur utilise le terme de multiterritorialité pour montrer qu'il existe deux types d'attitudes : « Fuir la prison en surinvestissant le territoire familial ou, inversement, fuir son territoire familial au prétexte de la prison. » Dans la *paternité marginale*, il s'agit davantage du second type.

12 Néanmoins, d'autres détenus le font, Lucie Bony (2015) l'a très bien renseigné dans ses analyses.

13 Ce constat se retrouve également dans la littérature américaine (Sit et Ricciardelli, 2013 ; Crewe, 2014)

14 Au début de mon enquête, j'ai rencontré compagnes et mère de détenus. Je n'ai pas mené d'entretien avec le fils d'Hélène.

15 Mettre en avant les enfants pour obtenir des permissions de sortie ou des aménagements de peine.

16 Aucun entretien n'a été mené avec les hommes dont le dossier a été examiné.

17 Comme Isabelle Clair, je reprends la définition donnée par Cynthia Kraus expliquant sa traduction de *normative heterosexuality* par « hétéronormativité » dans *Trouble dans le*




*genre* : « Ce terme désigne le système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable ». (Butler, 2005, 24)

18 Néanmoins ces injonctions à une « bonne » maternité sont d'autant plus fortes lorsqu'elles s'adressent aux femmes des classes populaires et racisées. Ces dernières demeurent largement stigmatisées dans leurs pratiques parentales et constituent une cible privilégiée des politiques publiques d'accompagnement à la parentalité (Ouassak, 2020). Cette perspective invite à approfondir l'articulation genre, classe et race dans les processus de stigmatisation de la paternité et plus largement de la parentalité.

19 Le groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant » (2003) a produit de nombreuses recommandations pour prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans la prise de décisions le concernant. Il propose également des amendements pour favoriser l'exercice de la parentalité d'un parent détenu et l'introduction de formation sur le soutien à la parentalité en prison pour différent-es professionnel·les. Néanmoins les pratiques semblent avoir peu évolué depuis ce rapport.

---

## Table des illustrations

	<b>Titre</b> Figure . Les relations d'englobement hiérarchique du genre de la parentalité en prison
	<b>URL</b> <a href="http://journals.openedition.org/gss/docannexe/image/6970/img-1.jpg">http://journals.openedition.org/gss/docannexe/image/6970/img-1.jpg</a>
	<b>Fichier</b> image/jpeg, 367k

---

## Pour citer cet article

### Référence électronique

Marine Quennehen, « Paternités cachées, paternités impensées : être père en prison », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 26 | Automne 2021, mis en ligne le 01 décembre 2021, consulté le 04 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/gss/6970> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gss.6970>

---

## Auteur

### Marine Quennehen

Post-doctorante au CRESPPA (CSU) – Labex iPOPs et chercheuse associée au Printemps  
[marine.quennehen@ined.fr](mailto:marine.quennehen@ined.fr)

---

## Droits d'auteur



Genre, sexualité et société est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

